



Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

46 | 2011

Accueil et formation des enfants étrangers en France de la fin du XIX^e siècle au début de la Deuxième Guerre mondiale

Arlette Farge, *Essai pour une histoire des voix au dix-huitième siècle*, Bayard, 2009, 312 p. ISBN 978-2-227-47796-4.

Gérard Vigner



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2132>

ISSN : 2221-4038

Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2011

Pagination : 207-211

ISSN : 0992-7654

Référence électronique

Gérard Vigner, « Arlette Farge, *Essai pour une histoire des voix au dix-huitième siècle*, Bayard, 2009, 312 p. ISBN 978-2-227-47796-4. », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 46 | 2011, mis en ligne le 12 juillet 2012, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2132>

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.

© SIHFLES

Arlette Farge, *Essai pour une histoire des voix au dix-huitième siècle*, Bayard, 2009, 312 p. ISBN 978-2-227-47796-4.

Gérard Vigner

- 1 « Capter la parole vive » pour reprendre, en le détournant, le titre d'une communication de Roger Chartier au Collège de France a toujours constitué un défi pour l'historien, toujours dépendant de ses sources, documents et monuments, comme le veut une certaine tradition du travail historiographique. L'historien ne peut en effet rendre compte que de ce qui a laissé trace, trace écrite déposée dans les archives publiques ou privées ou trace matérielle. Et l'objet-voix, objet évanescent par excellence, se révèle impossible à capter quand n'existe aucun instrument d'enregistrement autre que des notes écrites (interrogatoires de police, notes prises par des étudiants dans un cours, témoignages de ce que pouvait être la nature et la forme des propos échangés, dans un salon comme au coin d'une rue). La notation écrite, on le sait bien, ne retient que certaines particularités, et pas forcément les plus significatives, de ce qui a pu être dit, échangé, dans un moment qui peut être parfois de grande intensité expressive. Capter la voix ne signifie pas non plus que l'on puisse se satisfaire d'un simple enregistrement sténographique. Encore faut-il disposer d'un outil d'analyse de l'échange langagier qui donne sens au matériau ainsi rassemblé¹.
- 2 Pour autant, les historiens ont tenté de relever le défi et de restituer à partir d'un certain nombre de données contextuelles ou d'indices particuliers, ce qu'ont pu être, dans un moment et dans un milieu social donné, les formes de l'oralité. Françoise Waquet, dans son ouvrage *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (XVI^e-XX^e siècle)*, Albin Michel, 2003, s'est ainsi efforcée de retracer ce que pouvaient être les usages académiques d'une parole inscrite dans les contraintes d'un genre et d'une rhétorique singulière. Mais plus subtilement, car les parlars populaires ordinaires échappent, au moins apparemment, à ce jeu de contraintes aussi fortement prévisibles que peut être celui qui s'applique à un discours universitaire, Alain Corbin, historien du sensible, dont on connaît le goût pour les recherches portant sur des objets historiques non conventionnels (le bruit dans les

campagnes, les odeurs dans les villes, le plaisir sexuel, etc.), s'est efforcé dans son ouvrage consacré à un humble sabotier du Perche, Louis-François Pinagot,² de restituer, dans un des chapitres, ce que pouvaient être les échanges conversationnels dans la vie ordinaire du village. Tentative intéressante qui non seulement rend compte des propos échangés, mais s'efforce aussi d'en restituer les formes propres, celles des parlers populaires du Perche dans le milieu du XIX^e siècle.

- 3 Arlette Farge, historienne, spécialiste du XVIII^e siècle, travaillant plus particulièrement sur les identités et les comportements populaires, s'est engagée dans cette recherche sur l'oralité : « cette retrouvaille d'un impossible objet-voix », comme elle le reconnaît elle-même, pour faire revivre cette substance immatérielle qui constituait le quotidien des sociétés populaires au XVIII^e siècle. Elle va s'appuyer à la fois sur des témoignages de contemporains, tels Louis-Sébastien Mercier ou Restif de la Bretonne, tant leurs tableaux et descriptions de Paris sont riches de notations diverses, mais aussi et surtout sur les archives de la police et de la justice qui permettent, par la consultation des multiples procès-verbaux d'audition, de restituer « le souffle des passions souffrantes ».
- 4 Arlette Farge entreprend d'établir un répertoire des voix qui constituent l'univers sonore d'une grande ville comme Paris. En effet, peu de notations sur les voix dans les campagnes, sur les voix dans les provinces plus ou moins lointaines. La scène de Paris est privilégiée pour des raisons de commodité dans l'accès à des sources nombreuses, significatives de ce qu'il peut en être dans d'autres grandes villes du royaume. De même l'exploration des parlers populaires plus que la conversation dans les salons³. Ce dernier univers, plus aisé à cerner, soumis à une sorte de police de la voix dont les règles ont été explicitement posées à de nombreuses reprises, ne présente pas ce caractère de difficulté d'accès et de restitution de celui de ces voix du peuple, souvent stigmatisées car issues de populations peu lettrées fort éloignées des normes du bien parler de la Ville. Paris donc, caisse de résonance dans laquelle sons et voix se mêlent étroitement.
- 5 Chapitre après chapitre, Arlette Farge nous conduit dans un parcours très subtilement construit, qui permet de rendre compte de ce paysage sonore de la ville dans lequel les voix prennent place. Tout d'abord les voix dans leur relation à l'univers sonore des villes, sonneries d'église, chants et musiques spirituels, charivari et chahuts variés, mais aussi musique militaire des gardes françaises. Hiérarchisation des voix, dans les messes, les offices divins, les grandes fêtes et les adresses du Roi dans les cérémonies annoncées par les jurés-crieurs. La conversation dans ses usages mondains y est aussi abordée. Ensuite, la panoplie quasiment illimitée des voix populaires, accordées aux différents moments de la vie, voix des nouveau-nés, des enfants, des apprentis, voix tonitruantes des disputes, conflits et scènes de ménage, et jusqu'aux clameurs émeutières. Un autre chapitre, fort grave, sur le souffle des passions souffrantes, des malheurs des plus démunis. Voix du chagrin, mêlées aux larmes, aux cris, au moment des deuils, des exécutions, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans la rue avec la voix des mendiants, des aveugles, voix des fous, des insensés qui ne sont pas tous à Bicêtre, voix des convulsionnaires. Portrait en creux d'une société particulièrement dure et cruelle souvent, envers les plus faibles. Arlette Farge, au-delà de cet inventaire, s'intéresse aussi à tous ceux qui vont s'efforcer de policer la voix et de faire prévaloir un art du bien dire. Le rôle des écoles y est ainsi signalé, puisque lecture et voix entrent dans une relation qui, par le polissage progressif des voix, aura pour effet de stigmatiser la parole des plus démunis. Arlette Farge évoque encore la figure d'un érudit, Antoine Court de Gébelin, auteur de nombreux ouvrages et notamment d'une *Histoire naturelle de la parole*. Bref un très riche tableau de ce XVIII^e

siècle parlant, qui se clôt par un bref mais intéressant chapitre sur la façon qu'ont eu les peintres de représenter silencieusement les voix.

- 6 Cela étant, quelles caractéristiques, dans ce très riche inventaire, des formes d'usage propres au XVIII^e siècle ? On est en effet en droit de se demander si les relevés et analyses ainsi entrepris ne vaudraient pas pour le Paris du XVII^e siècle par exemple. Les sources, témoignages et archives, s'inscrivent bien en effet dans le cadre temporel initialement défini et l'auteur tente de spécifier ce qui, dans cet univers des voix, est propre à cette époque. Mais ces parlés, et les voix qui les portent, s'inscrivent dans une temporalité longue, phénomènes à évolution lente, très lente même et l'on peut penser que les scènes de ménage et les altercations, certainement nombreuses, qui survenaient dans les rues ne devaient pas manquer non plus dans le Paris de Louis XIV, de même que la souffrance des pauvres gens et les plaintes et gémissements qui pouvaient en résulter.
- 7 Voix et non paroles rapportées, voix et non langues en usage. On peut regretter en effet que l'auteur ne soit pas allée plus loin dans cette direction. Certes la question des patois est abordée dans un des derniers chapitres, « Une police de la voix, le patois inquiété sous la Révolution » (ch. VI). L'enquête conduite par l'abbé Grégoire y est analysée, notamment pour ce qu'elle apporte comme informations sur le son des voix et les prononciations, dessinant de la sorte un paysage patoisé extrêmement divers. Nous sommes dans le Paris du XVIII^e siècle et l'on présuppose que les voix en question s'expriment toutes en français. Or même si Paris en ce temps-là est une ville monarchique dans laquelle se concentrent les pouvoirs d'une autorité dont le français est la langue d'usage, rien n'indique en revanche que Paris soit une ville monolingue. À la bigarrure des voix devait certainement correspondre une même bigarrure des langues, langues de l'Île-de-France par le commerce établi avec tous les maraîchers et agriculteurs qui alimentaient Paris, le briard, le beauceron, le percheron, langue des provinciaux présents dans Paris, le picard, le normand, le champenois, et plus loin encore, le breton, le languedocien, langue des hommes et femmes de peine, des migrants saisonniers, des mariniers sur la Seine qui descendaient avec leurs barques chargées de bois, de vin, de blé, de la Bourgogne et de l'Orléanais, populations qui devaient faire certainement un usage intense de l'alternance codique. La langue des marchés, celle pratiquée dans les auberges ou dans les tavernes ne devait présenter avec le français de la Ville que de lointains rapports. Paris devait être encore largement une ville multilingue, même si le français comme langue véhiculaire devait y faire d'incontestables progrès par rapport au Paris du siècle précédent. Mais on sait la difficulté qu'il peut y avoir à tenter de restituer dans la diversité des échanges langagiers, en milieux populaires plus particulièrement, les choix proprement linguistiques. Et d'ailleurs telle n'était pas l'intention d'Arlette Farge qui plaçait son propos ailleurs, faire pièce à cette idée reçue fréquemment avancée au XVIII^e siècle que ces voix n'étaient que bruits et confusions : « Or, moi, je percevais dans les archives à quel point toutes ces voix étaient au contraire différenciées. Elles ne m'apparaisaient pas comme du bruit, mais comme des positions dans le monde social. Je voulais les sortir du tohu-bohu où elles étaient littéralement 'sans voix' et leur donner sens. »⁴ Nous retrouvons bien ici cet intérêt que porte Arlette Farge à cette analyse des traces les plus ténues, les plus éphémères, celle des voix des plus humbles, des illettrés.
- 8 Ouvrage qui pose de précieux jalons pour une histoire de l'oralité et qui ne peut manquer d'intéresser toutes celles et tous ceux qui tentent de situer ce que purent être, dans un passé déjà ancien, les formes et usages du français aux différents niveaux de la société.

NOTES

1. On signalera au moins la tentative engagée par l'INSEE en 1998 pour saisir l'évolution de la sociabilité des Français au travers des échanges oraux : « 1983-1997 : les Français se parlent de moins en moins », Nathalie Blanpain, Jean-Louis Pan Ké Shon, *Insee Première*.
2. Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Flammarion, 1998.
3. Mais on ne manquera pas de citer l'excellent ouvrage de l'universitaire italienne Benedetta Craveri, *L'âge de la conversation*, Gallimard, trad. 2002, 486 p., qui passe en revue une société qui, des salons et ruelles de Madame de Rambouillet aux salons de Madame du Deffand ou de Mademoiselle de Lespinasse, fit de la conversation, entre mondains et gens de lettres, entre hommes et femmes, loin de l'espace réglé des lettrés ou de celui de la Cour, un espace de liberté qui contribua tout aussi bien à la formation du français moderne, qu'à l'élaboration de nouvelles définitions du goût.
4. Extrait d'une interview donnée au magazine *Télérama*, n° 3127, décembre 2010.